

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

PUBLIÉ LE 02/04/2025

Décision DG n° 2025-18 du 01/04/2025 - Nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues GLP-1 » à l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14;

Vu la décision DG n° 2023-192 du 14 décembre 2023 modifiée portant création du comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues du GLP-1 » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-193 du 19 décembre 2023 modifiée portant nomination auprès comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues du GLP-1 » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1^{er} : Est nommée membre du comité scientifique temporaire « analyse de l'usage des analogues du GLP-1» pour la durée du mandat restant à courir :

Madame LE PAGE (Cécilia) en remplacement de Madame CERMINARA (Laura).

Article 2 : La Directrice médicale médicaments 1 est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 1er avril 2025

Catherine PAUGAM-BURTZ

Directrice générale